

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-D'ARVES

Par arrêté du Président de la 3CMA, en date du 9 juin 2021, le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Jean-d'Arves sera soumis à enquête publique :

- **du vendredi 2 juillet 2021 9h30 au lundi 2 août 2021 12h30, soit 31 jours,**

Monsieur Olivier L'HEVEDER a été nommé commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Grenoble. Il recevra le public en mairie de Saint-Jean-d'Arves

- Le vendredi 2 juillet 2021 de 9h30 à 12h30,
- Le vendredi 16 juillet 2021 de 9h30 à 12h30,
- Le lundi 2 août 2021 de 9h30 à 12h30.

Les pièces constituant le projet de révision allégée du PLU, les avis recueillis ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique :

- sur support papier et poste informatique en mairie de Saint-Jean-d'Arves, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit **les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h et les mardis de 15h30 à 18h sauf jour férié.**
- sur le registre dématérialisé consultable à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/enqueteplu-stjeandarves/>

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses éventuelles observations :

- sur le registre d'enquête papier ouvert en mairie de Saint-Jean-d'Arves,
- ou par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan
Ancien Evêché,
Place de la Cathédrale,
73300 Saint-Jean-de-Maurienne.
- par mail à l'adresse suivante : enqueteplu-stjeandarves@democratie-active.fr
- ou sur le registre dématérialisé précité

Au terme de ladite enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au service urbanisme de la 3CMA, à la Préfecture de la Savoie ainsi que sur le registre dématérialisé, et cela pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Le Conseil communautaire de la 3CMA modifiera, le cas échéant, le projet après enquête pour tenir compte de ses résultats avant décision finale d'approbation de la révision allégée du PLU de Saint-Jean-d'Arves.